

19

R A P P O R T

OBJET : FINANCEMENT DES PROJETS ETUDIANTS

L'association Théâtre Universitaire de Metz organise depuis une quinzaine d'année un festival annuel « Actor's Café ». L'objectif du festival, lieu d'échange et de rencontre, est de démocratiser la culture et de développer du lien social.

L'événement se déroulera du 8 au 11 mai 2010. Plus d'une trentaine de spectacles sont projetés (pièces de théâtre, spectacle de danse avec la Cie Mirage, des créations proposées par les associations du Théâtre Universitaire de Nancy et de celui de Liège, des concerts...).

Pour cette quatorzième édition, l'association TUM et tous ses bénévoles souhaitent conférer à « l'Actor's Café » le titre de festival théâtral de la Ville de Metz. C'est pourquoi il se déroulera sur le site universitaire de l'Ile du Saulcy mais proposera également une ouverture sur la ville (Trinitaires).

Le budget de la manifestation s'élève à 23 355 € et il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 2 000 €. Pour information, l'association a sollicité d'autres financeurs comme Metz Métropole, le CEVU, le CROUS, la MGEL...

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

MOTION

OBJET : FINANCEMENT DES PROJETS ETUDIANTS

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie étudiante et à son ouverture sur le centre ville,

DECIDE de soutenir l'association **Théâtre Universitaire de Metz** pour l'organisation de son festival annuel « Actor's Café » et de lui accorder une subvention pour un montant de **2 000 €**.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

POUR LE MAIRE,
LE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE :

Hacène LEKADIR